

22.04.2024 – 08:00 Uhr

## Faciliter la poursuite volontaire de l'activité professionnelle à l'âge de la retraite



Zurich (ots) -

**Pro Senectute Suisse et l'Union patronale suisse s'engagent ensemble en faveur de la poursuite volontaire d'une activité professionnelle au-delà de l'âge de référence. L'autodétermination et un aménagement plus personnalisé de la carrière doivent être encouragés par diverses mesures. Un catalogue commun de mesures révèle des solutions possibles.**

L'augmentation de l'espérance de vie, la mutation démographique et l'aspiration des seniors à plus d'autodétermination ont modifié la conception traditionnelle de la vie professionnelle. Le choix de continuer de travailler au-delà de l'âge de référence de 65 ans est de plus en plus répandu. Pour Alexander Widmer, membre de la direction de Pro Senectute Suisse, " cette évolution requiert une nouvelle approche de la transition de la vie active à la retraite. "

À l'heure actuelle, la poursuite volontaire de l'activité professionnelle au-delà de l'âge de référence est rendue difficile, voire parfois impossible même quand les travailleuses et travailleurs le souhaitent expressément. Cette situation est délétère pour le marché du travail, qui souffre d'ores et déjà d'une pénurie criante de main-d'oeuvre. Il y perd non seulement des travailleuses et travailleurs dont il a cruellement besoin, mais aussi beaucoup d'expérience professionnelle et de savoir précieux. De nos jours, le choix de poursuivre volontairement une activité professionnelle après avoir atteint l'âge de référence doit être une décision personnelle.

Pro Senectute Suisse et l'Union patronale suisse s'engagent ensemble en faveur d'une poursuite volontaire d'une activité professionnelle au-delà de l'âge de référence. Dans ce contexte, ces deux organisations préconisent pour l'essentiel de réaménager la transition de la vie professionnelle vers la retraite en adéquation avec les évolutions de la société. Leur catalogue commun de mesures révèle des solutions visant à encourager l'autodétermination des seniors et un marché du travail présentant une grande diversité d'âges.

Ce document commun peut être téléchargé sous ce lien : [www.prosenectute.ch/en-bref](http://www.prosenectute.ch/en-bref)

Contact:

Pro Senectute Suisse : Peter Burri Follath, responsable Communication, téléphone 044 283 89 57, e-mail [medien@prosenectute.ch](mailto:medien@prosenectute.ch)

Union patronale suisse : Marco Taddei, responsable Suisse romande, téléphone 021 613 36 85, e-mail [taddei@arbeitgeber.ch](mailto:taddei@arbeitgeber.ch)

Medieninhalte



*Le choix de continuer de travailler au-delà de l'âge de référence de 65 ans est de plus en plus répandu. / Texte complémentaire par ots et sur [www.presseportal.ch/fr/nr/100002565](http://www.presseportal.ch/fr/nr/100002565) / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002565/100918528> abgerufen werden.